

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Décision n°2023-08

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE
DU CABINET MEDICAL**

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20220620-02 du conseil municipal en date du 20 juin 2022,

Vu l'arrêté 2020R72 du 27/05/2020 portant délégation de fonction du maire aux adjoints,

Considérant que la collectivité a budgété le remplacement de la porte d'entrée du cabinet médical sur son budget principal 2023,

DECIDE

- d'**attribuer** le marché de travaux de remplacement de la porte d'entrée du cabinet médical à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AUXIGNY – ZA Les Petits Clais – 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY pour un montant total de 3 530 € HT (4 236 € TTC),
- de **signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de **dire** que les crédits nécessaires figurent au budget général de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité le**12 AVR. 2023**.....

Fait à Saint Martin d'Auxigny,
le 11/04/2023

